REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5275

El 02013 - Théâtre des Célestins - cuvelage et plancher salle Célestine et locaux attenants (subventions) - 1 place des Célestins à Lyon 2ème - Adaptation de l'opération 02013001 et affectation d'une partie complémentaire de l'AP 2015-1, programme 20005

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur: Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES: Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5275 - EI 02013 - THEATRE DES CELESTINS - CUVELAGE ET PLANCHER SALLE CELESTINE ET LOCAUX ATTENANTS (SUBVENTIONS) - 1 PLACE DES CELESTINS A LYON 2EME - ADAPTATION DE L'OPERATION 02013001 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE COMPLEMENTAIRE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine des bâtiments culturels 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20005.

Par délibération n° 2019/4591 du 25 mars 2019, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 02013001 « Théâtre des Célestins - Cuvelage et plancher salle Célestine et locaux attenants (subvention) », permettant de réaliser les études et travaux de protection des aménagements et des équipements du sous-sol du théâtre des célestins, sinistrés lors de l'épisode de crue de Saône de janvier 2018.

Les études relatives aux diagnostics, à la faisabilité des travaux de reprise d'étanchéité et de maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2018 et poursuivies en 2019. Les travaux de réaménagement des salles détériorées, de protection des installations sensibles, comme le tableau général électrique du bâtiment, et de création d'un système de canalisation et de relevage d'eau, ont débuté en 2019.

Un complément de financement de 130 000 euros HT est nécessaire pour achever cette opération qui permettra au théâtre de reprendre la programmation de la salle de la Célestine dans des conditions normales d'exploitation, dès janvier 2020. A titre d'exemple, les travaux supplémentaires concernent, notamment, la reprise du système de sécurité incendie (SSI) global de l'établissement suite à des prescriptions du bureau de contrôle, des travaux sur les installations électriques et de génie civil, plus conséquents que prévus initialement.

Il convient donc de porter le montant global de l'opération à 830 000 €HT à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Conservation du Patrimoine des bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/4591 du 25 mars 2019 et n° 2019/4833 en date du 1 $^{\rm er}$ juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 02013001 « Théâtre des Célestins Cuvelage et plancher salle Célestine et locaux attenants (subvention) » à Lyon 2e est approuvée. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20005, AP n° 2015-1, opération 02013001 et seront imputées sur les chapitres 2041 et autres, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2018 : 16 469 €;
Année 2019 : 713 531 €;
Année 2020 : 100 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. Le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY